

REPUBLICQUE FRANCAISE

 Département de
 Meurthe-et-Moselle

MAIRIE de CHAMPENOUX
54280

**PROCES VERBAL DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE du 27 Juillet 2023**

Membres en exercice : 15
 Membres présents : 9
 Membres votants : 13

Date de convocation : 21/07/2023
 Envoi à la Préfecture : 31/07/2023
 Publication : 31/07/2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPENOUX s’est réuni en mairie après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur FEGER Serge, Maire.

Etaient présents : Mmes Corinne RIPPA-MADONNA, Francine GUILLEMAIN, Martine CAVE, Corinne GENIN, Mrs. Serge FEGER, Philippe GUEZET, Philippe GERARDOT, Cédric LOTH, Thierry VERMEIL DE CONCHARD.

Étaient absents excusés : Mmes Corinne FAVIER, Emeline AUER, Astrid MARCHAL, M. Jean-Luc DELOBEAU.

Étaient absents : M. Claude DIDIERJEAN, Mme Claire CARTAUX.

Ont donné procuration : M. Jean-Luc DELOBEAU à M. Francine GUILLEMAIN, Mme Corinne FAVIER à Mme Martine CAVE, Mme Emeline AUER à M. Serge FEGER, Mme Astrid MARCHAL à M. Thierry VERMEIL DE CONCHARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GUEZET.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 3 JUILLET 2023**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 Juillet 2023 est adopté à l’unanimité.

Délibération : Urbanisme : Institution et exercice du droit de préemption urbain (2.3.1) : Modification de la délibération n°32/2023 concernant l’exercice du droit de préemption sur les parcelles AB349 et D416

ANNULÉE suite à un mail de la Préfecture, contrôle de légalité en date du 24 juillet 2023

Délibération n°33/2023 : Fonction Publique : Personnels contractuels (4.2) : Création d’un poste d’adjoint administratif contractuel

Vu la nécessité de service, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un poste d’adjoint administratif contractuel à compter du 13 septembre 2023, de 14 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs sera modifié de la façon suivante :

emploi	durée hebdomadaire	catégorie	ancien effectif	nouvel effectif
Adjoint administratif principal de 2ème classe	14h00 30h00	C C	1 1	0 1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	14h00	C	0	1
Adjoint administratif	14h00	C	0	1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DE CRÉER** un poste d'adjoint administratif à temps non complet occupant les fonctions d'adjoint administratif, à compter du 13 septembre 2023, pour une durée de 14 h par semaine.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de d'adjoint administratif.

➤ **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois.

➤ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Délibération n°34/2023 : Commande Publique : Marchés publics (1.1) : Attribution de marché-reconstruction de la salle Saint-Nicolas

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 14 lots séparés lancés le 15 mai 2023 pour la reconstruction de la salle Saint-Nicolas à Champenoux.

La commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 22 Juin 2023 pour l'ouverture des enveloppes, transmises en dématérialisation, a analysé l'ensemble des 32 dossiers reçus. Après ouverture, une négociation a été demandée sur l'ensemble des lots. Le 20 juillet 2023, le maître d'œuvre présente à la commission d'appel le résultat après négociations. Il a été retenu, selon les critères de jugement des offre énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60% pour la valeur technique de l'offre et 40% pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, et les mieux disantes, celle des entreprises suivantes :

Lots	Désignation	Entreprises	Montant H.T.
Lot 1	Dépollution – Démolition – Gros-Œuvre -VRD	Béton Technique Service	532 167 € (Pse01 compris)
Lot 2	Charpente bois Etanchéité	MADDALON FRERES SAS	319 000 €
Lot 3	Couverture bardage zinc	BRUNELLI	185 643,60 €
Lot 4	Menuiseries extérieures alu-bois	BONECHER	98 295,54 €
Lot 5	Plâtrerie - Peinture	PCML	70 000 €
Lot 6	Menuiseries intérieures bois	WUCHER	91 163,10 €
Lot 7	Parquet	SINGER	26 438,38 €
Lot 8	Carrelages faïences	JEAN BERNARD REVETEMENTS	13 700 €
Lot 9	Chauffage/plomberie/ventilation	SARL COSTER	139 744,64 €
Lot 10	Electricité	KAUFFMANN	109 848,60 € (Pse02 compris)
Lot 11	Equipements de cuisine	TECHNAL DISTRIBUTION	28 775,03 € (Pse bar compris)
Lot 12	Equipements scéniques	Lot infructueux	
Lot 13	Mobilier	En attente, demandes d'informations complémentaires	25 500 €
Lot 14	Dépose Couverture Charpente	Déclaré sans suite	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** les lots 1 à 11, selon le détail ci-dessus pour un montant global de 1.614.775,89 € HT (y compris les options retenues).
- **DE DEMANDER** un complément d'information pour le lot 13 avant de valider l'offre de TERTIA pour un montant de 25.500 € HT.
- **DE RENDRE INFRUCTUEUX** le lot 12, aucune entreprise n'ayant répondu et de **RELANCER** une **CONSULTATION** pour ce lot.
- **DE DÉCLARER** sans suite le lot 14.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements des lots 1 à 11, et **D'ENVOYER les notifications** aux entreprises retenues.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser toutes les opérations nécessaires au bon déroulement de la procédure d'attribution des Marchés.

Délibération n°35/2023 : Domaine et Patrimoine : Autres actes (3.5.2) : Achat de parcelle AD22

Monsieur le Maire propose de racheter aux Consorts COLSON, la parcelle AD22 d'une surface totale de 104m², situé rue Saint-Nicolas (voir relevé cadastral joint) au prix de 110 € du m². Cet espace fera l'objet d'un aménagement paysagé pour donner plus de profondeur l'entrée de la rue Saint Nicolas. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'achat à l'amiable aux Consorts COLSON de la parcelle AD22,
- **D'APPROUVER** la vente au prix de 11 400€ (104m² X 110 €), les frais d'enregistrements, et les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

ORDRE DU JOUR :

- Création du poste d'adjoint administratif contractuel
- Attribution du marché-reconstruction de la salle Saint-Nicolas
- Achat de la parcelle AD22

Serge FEGER, Maire	Philippe GUEZET, secrétaire de séance
--------------------	---------------------------------------